



ORGANISATION DE SON TRAVAIL PERSONNEL

- 1) Sur l'emploi du temps ci-dessous, placez vos heures de cours, vos activités extra-scolaires, vos heures de repas, vos heures de sommeil, etc.
2) Mettez en évidence les plages restant disponibles pour effectuer votre travail personnel en les coloriant par exemple (*Au lycée, il est souhaitable de consacrer, tous les jours, un minimum de 01h30 à son travail personnel si l'on veut réussir*) .

Horaire		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Au collège Au lycée <i>(Rayez la mention inutile)</i>	08h30							
	09h30							
	10h30							
	11h30							
	12h30							
	13h30							
	14h30							
	15h30							
	16h30							
17h30								
A la maison	18h30							
	19h30							
	20h30							
	21h30							
	22h30							
	23h00							